

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Châteauroux, le 10 juillet 2025

Une situation critique dans le Sud du département

L'Observatoire des Ressources en Eau (ORE) a été consulté le 9 juillet dernier. Il regroupe les principaux usagers de la ressource en eau (collectivités, profession agricole, syndicats d'eau potable, associations environnementales) et les services de l'État.

Après un mois de mai déjà très sec, le mois de juin a connu encore moins de précipitations avec un déficit à l'échelle du département de 75 % (19 mm en moyenne). Ce mois de juin 2025 est le 3^{ème} plus sec à la station de Châteauroux Déols depuis son ouverture en 1893 derrière juin 1925 et le fameux juin 1976.

Ce déficit marqué de précipitation combiné avec ces chaleurs records provoque un assèchement accéléré des sols et des cours d'eau. Les rivières du Sud du département sont particulièrement touchées et il est observé à certains endroits des situations pires qu'en 2019 et 2022, deux années pourtant exceptionnelles d'un point de vue sécheresse. La Creuse par exemple a atteint un débit jamais observé aussi tôt dans l'année.

Ainsi, le préfet décide de publier un arrêté de restriction entrant en vigueur **le samedi 12 juillet 2025 à 00h01**, pour les bassins versants listés dans le tableau suivant :

VIGILANCE	Théols, Arnon, Trégonce, Fouzon, Cher, Modon, Indrois-Tourmente, Indre Aval, Claise, Anglin Aval
ALERTE	Arnon
ALERTE RENFORCÉE	Bouzanne, Gartempe, Nappe du Cénomaniens
CRISE	Anglin Amont, Ringoire, Creuse, Indre Amont

Les prélèvements en eau sont réduits au minimum sur les bassins en crise afin de préserver les milieux naturels et garantir les usages prioritaires : l'arrosage des terrains de sport et pelouses est interdit tout comme le lavage de véhicules par exemple. Des restrictions horaires voire des interdictions sont imposées à l'irrigation agricole. L'ensemble des mesures de restriction est à retrouver dans **l'ANNEXE 3** de l'arrêté. Les contrôles du respect de ces mesures déjà mis en œuvre par les agents de la police de l'eau vont être renforcés.

Aucune pluie n'est annoncée dans les jours qui viennent et la précocité de cette sécheresse fait craindre une situation comparable à 2019. Tous les usagers sont appelés à faire des efforts de sobriété ou à décaler leurs prélèvements hors période de sécheresse.

Au vu des faibles débits et des températures exceptionnelles observées depuis le début de l'été, le préfet a également décidé d'interdire la pêche de loisir sur les cours d'eau en 1^{ère} catégorie piscicole sur les bassins de l'Indre, l'Anglin, la Creuse, la Bouzanne, la Claise, la Ringoire et la Trégonce. Les cours d'eau en 1^{ère} catégorie sont identifiés en rouge sur la carte en annexe.

Pour plus d'informations, contactez la DDT à l'adresse suivante : ddt-ore@indre.gouv.fr.

Direction des services du cabinet

Tel : 02.54.29.50.54 / 50.06

Port : 06.32.89.73.82 / 06.07.08.31.19

Mél : pref-communication@indre.gouv.fr

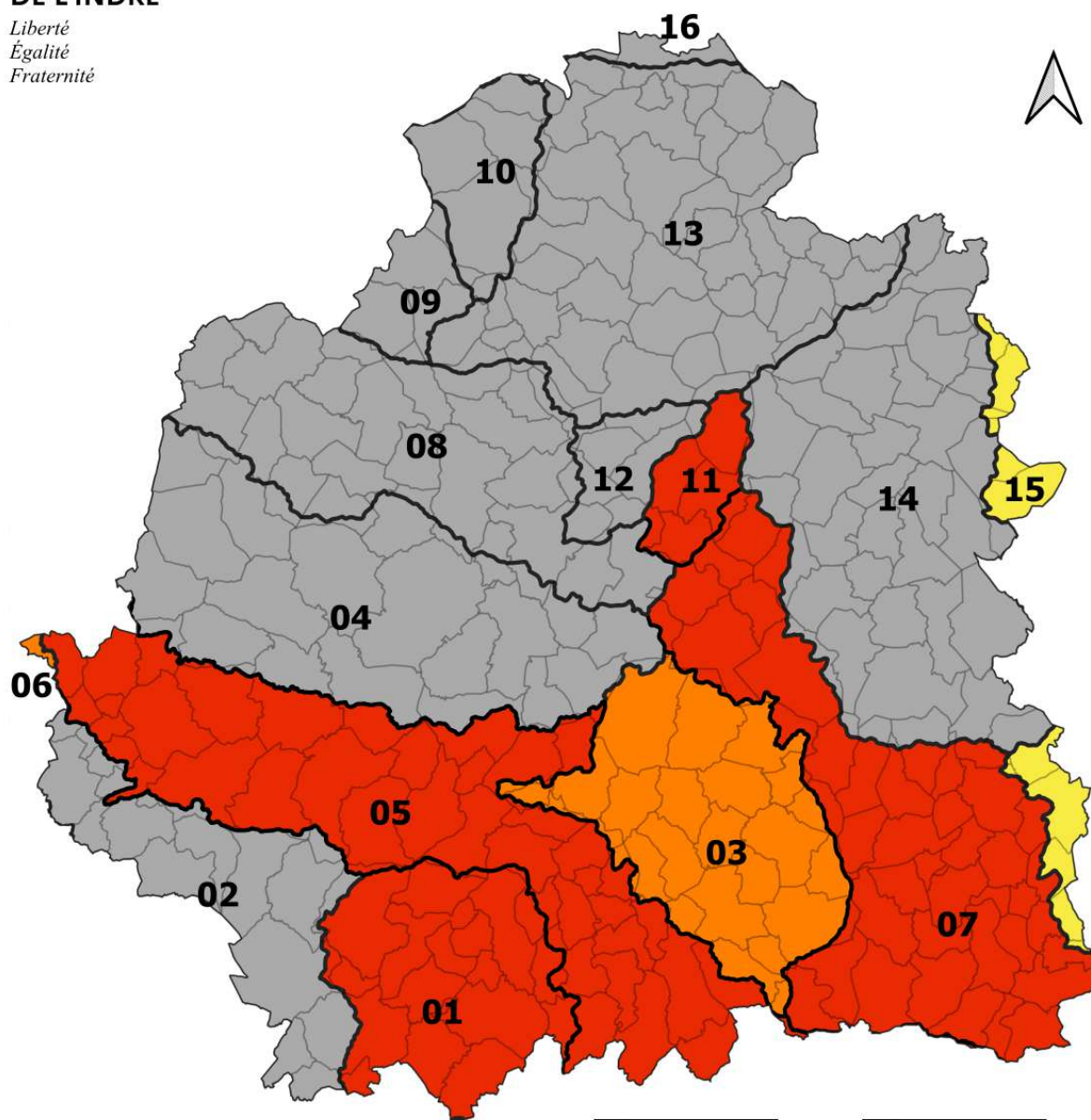
Place de la Victoire et des Alliés – CS 80583
36019 CHÂTEAUROUX Cedex



PRÉFET
DE L'INDRE

Liberté
Égalité
Fraternité

ANNEXE 1 : SITUATION DES BASSINS VERSANTS



Légende

Communes

Zone d'alerte

Vigilance

Alerte

Alerte renforcée

Crise

N°	Bassin versant
01	Anglin amont
02	Anglin aval
03	Bouzanne
04	Claise
05	Creuse
06	Gartempe
07	Indre amont
08	Indre aval
09	Indrois-Tourmente
10	Modon

N°	Bassin versant
11	Ringoire
12	Trégonce
13	Fouzon
14	Théols
15	Arnon
16	Cher

0 18 36 km

Direction Départementale des Territoires de l'Indre

Sources : IGN/BDcarto

Date : 09/07/2025

EAU\GESTION_QUANTITATIVE_RESSOURCE\OBSERVATOIR

RestrictionsORE

Direction des services du cabinet

Tel : 02.54.29.50.54 / 50.06

Port : 06.32.89.73.82 / 06.07.08.31.19

Mél : pref-communication@indre.gouv.fr

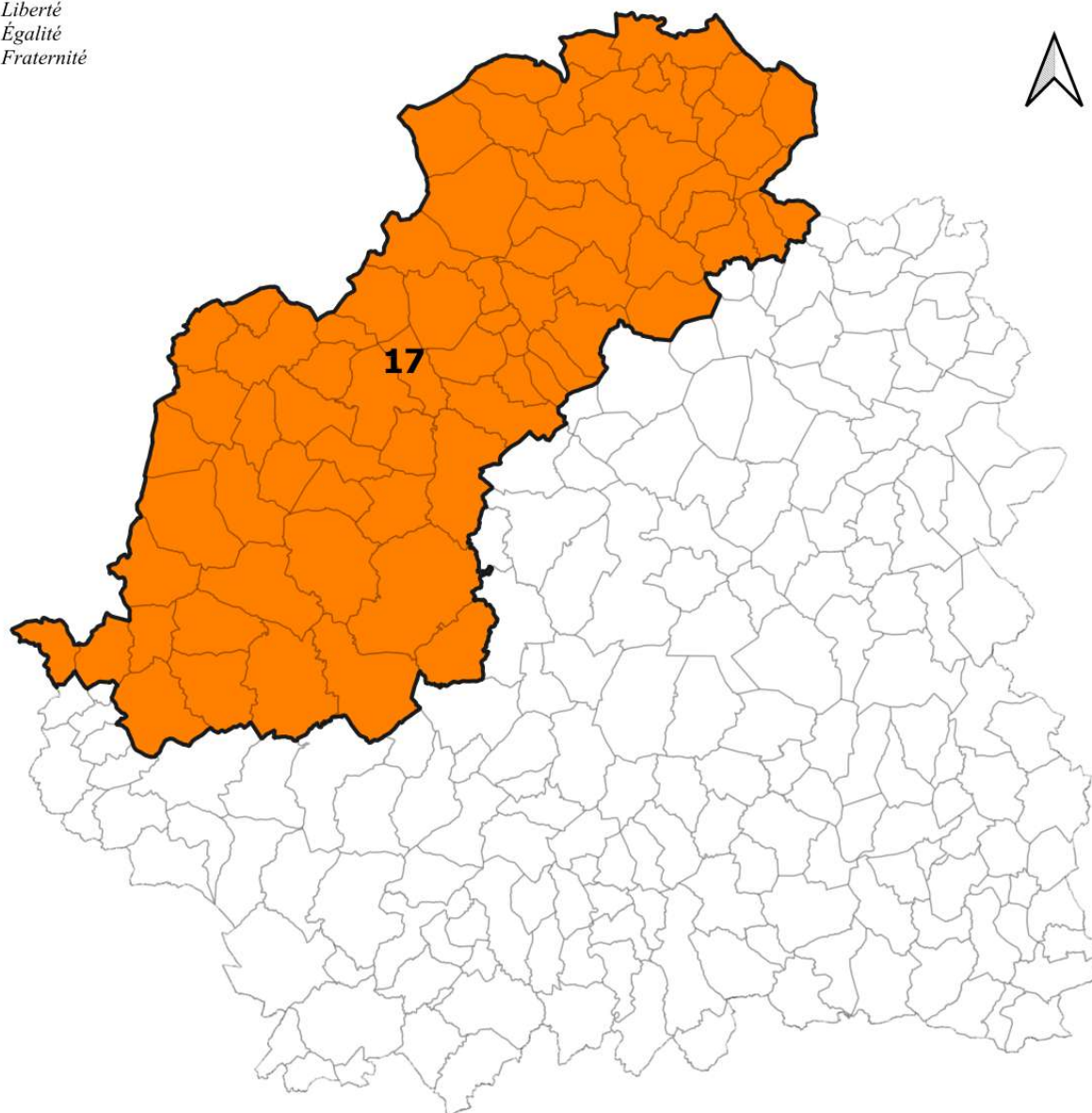
Place de la Victoire et des Alliés – CS 80583
36019 CHÂTEAUROUX Cedex



PRÉFET
DE L'INDRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE 1-BIS : SITUATION DE LA NAPPE DU CÉNOMANIE 2025



Légende

 Communes

Zone d'alerte

 Alerte renforcée

N°	Nappe
17	Cénomanien

0 18 36 km



Direction Départementale des Territoires de l'Indre

Sources : IGN/BDcarto

Date : 09/07/2025

EAU\GESTION_QUANTITATIVE_RESSOURCE\OBSERVATOIR
RestrictionsORE

Direction des services du cabinet

Tel : 02.54.29.50.54 / 50.06

Port : 06.32.89.73.82 / 06.07.08.31.19

Mél : pref-communication@indre.gouv.fr

Place de la Victoire et des Alliés – CS 80583
36019 CHÂTEAUROUX Cedex



N°	Nom bassin versant
1	Anglin amont
2	Anglin aval
3	Bouzanne
3	Bouzanne
4	Claise
5	Creuse
6	Gartempe
7	Indre amont à chbx
8	Indre aval
9	Indrois
10	Tourmente
11	Trégence
12	Ringoire
13	Arnon
14	Théols
15	Fouzon
16	Modon
18	Cher

Classement piscicole

— 1ère catégorie
— 2nde catégorie